BRIVENCHERES SVV
Charles GILLARDEAU – Commissaire Priseur
143 avenue du 8 mai 1945 – 19 100 BRIVE
Tél. 05 55 24 11 12 - Fax 05 55 24 24 64
www.brivencheres.fr

ORDRES D'ACHAT

Je vous prie d'acquérir pour mon compte personnel, à la vente du :
les lots suivants aux prix d'adjudication indiqués (frais en sus 20 % T.T.C.).
A cet effet, je vous adresse un chèque de réservation libellé à votre ordre.

NOM ……Tel :…….

Adresse :……
……
……

Lot N°	Désignation	Prix limite d'adjudication
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……
……	……	……

Je vous donne procuration le cas échéant, d'augmenter mes mises de : 10% 20%

Nous prions les personnes qui nous confient des ordres d'achat de bien vouloir téléphoner dans les 2 jours suivant la vente afin de s'enquérir du résultat de leurs enchères.

Le transfert de propriété s'opérant dès le prononcé de l'adjudication, il est recommandé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais.

Le gardiennage suivant la vente n'étant qu'une tolérance accordée à l'adjudicataire, le commissaire priseur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de la perte ou des dégâts causés aux dits objets.

La délivrance des achats pourra être différée en l'absence de garanties suffisantes de paiement.

Passé un délai de quinze jours, il sera demandé à l'adjudicataire une somme destinée à couvrir le magasinage.

Signature :